

BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 2021



La mairie sera

fermée

du 16



au 27 août

2021

SAINT-HILAIRE-DE-COURT

SOMMAIRE



P.3 ***Le mot du Maire - Commémoration***

P.4 ***Quelques chiffres***

P.7 ***Assainissement - Voirie***

P.8 ***Travaux***

P.10 ***Associations***

P.11 ***Infos pratiques***

P.12 ***Vivre ensemble***

P.13 ***Affaires sociales***

P.14 ***Intercommunalité***

P.16 ***Nos commerces et artisans***

LE MOT DU MAIRE

Chères St Courtines, Chers St Courtins, Chers administrés,

Au moment de l'écriture de ces lignes, les mesures sanitaires devraient s'assouplir progressivement actant la réouverture de certains commerces, des lieux de loisirs et la reprise de nombreuses activités. Ainsi, la vie va pouvoir reprendre son cours et notre commune reprendre vie après l'hibernation imposée par ce terrible virus. Durant cette période, notre commune a su garder ses valeurs de solidarité. J'en veux pour exemple la mise en place de créneaux de vaccination ouverts à nos administrés et si l'on ajoute la mobilisation de notre Centre Communal d'Action Sociale accompagné par le Secours Populaire et l'association LAASSO (Lien Associatif pour favoriser l'Accès aux SOins) qui ont œuvré sans relâche, dès lors cette solidarité n'a pas failli. Merci aux élus, agents communaux et aux personnes apportant spontanément leur aide en cette période difficile.

Je souhaite vivement que la vie reprenne dans notre commune et que des bonheurs simples soient de nouveau possibles, ainsi nous recommencerons progressivement à sortir pour simplement profiter, bien sûr en restant prudent. Malgré cela la vie de nos associations est encore bien perturbée, contrariant ainsi nos envies de nous rassembler et de partager des moments de convivialité, comme le traditionnel feu d'artifice qui n'a pu avoir lieu en raison du contexte que nous connaissons, les manifestations ne pouvant se faire dans de bonnes conditions.

Enfin, dans le cadre de la connaissance de son territoire, le 6 Juillet nous avons reçu madame la Sous-Préfète de Vierzon, Nathalie LENSKI, nous avons évoqué les projets et dossiers en cours pour notre commune, nous aurons l'occasion de revenir plus en détail à ce sujet.

À tous, je souhaite de bons moments en famille ou entre amis, mais aussi de bonnes vacances d'été. Mais surtout, prenez bien soin de vous.

Stéphane ROUSSEAU
Maire de SAINT-HILAIRE-DE-COURT

Monsieur Stéphane ROUSSEAU, Maire de SAINT HILAIRE DE COURT

Le Conseil Municipal

La Fédération Départementale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance

L'Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants de St. Hilaire de Court

VOUS INVITENT

Au 77ème Anniversaire de la Bataille de SAINT HILAIRE DE COURT

Le DIMANCHE 29 AOÛT 2021

Déroulement de la cérémonie

10H15 : Rassemblement 2 Jean Moulin - devant l'ex café « LE NEMROD »

10H30 : Départ du défilé vers la Stèle

10H45 : Arrivée à la Stèle, Dépôt de Gerbes, Allocutions

11H30 : Reprise du défilé en direction de la cour de l'école

VIN D'HONNEUR

(sous réserve des mesures sanitaires en vigueur à ce jour)

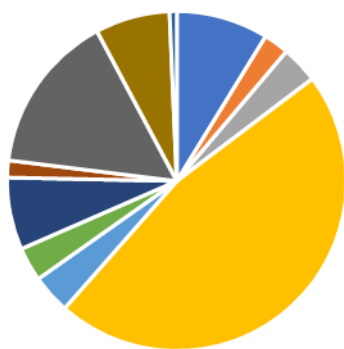


QUELQUES CHIFFRES

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT ATTENDUES = 509701 €

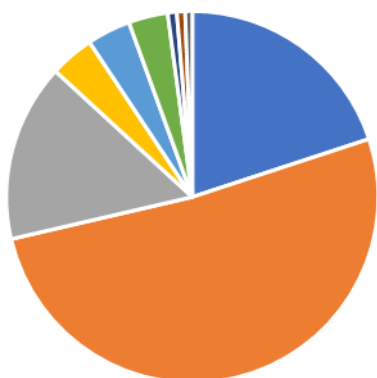
Recettes de fonctionnement



1) Résultat de fonctionnement reporté	44 708 €
2) Remboursement sur rémunération de personnel	12 290 €
3) Redevances diverses	18 040 €
4) Impôts directs locaux	238 464 €
5) Attribution de compensation	18 952 €
6) Ressources communales et intercommunales	16 492 €
7) Taxes sur les déchets stockés	35 000 €
8) Taxe additionnelle	8 320 €
9) Dotation forfaitaire	77 706 €
10) Dotations diverses	36 249 €
11) Revenus des immeubles (commerces)	3 480 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES = 509701 €

Dépenses de Fonctionnement



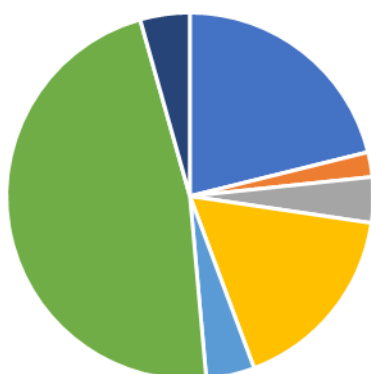
- 1) Chapitre 011 = 1011662 €
Dans ce chapitre sont incluses les dépenses à caractère général. Energie, Assurances, Carburants, Entretien bâtiments et voiries, Télécommunications, Fêtes et Cérémonies, Maintenance.
- 2) Chapitre 012 = 262100 € : Charges de Personnel
- 3) Chapitre 065 = 78863 € : Subvention d'équilibre budget assainissement, CCAS, Associations, Indemnités, Redevances.
- 4) Chapitre 014 = 19546 € : FNGIR
- 5) Chapitre 023 = 19314 € : Virement à la section investissement.
- 6) Chapitre 022 = 17321 € : Dépenses imprévues.
- 7) Chapitre 068 = 4000 € : Mise en sécurité abri de Bus.
- 8) Chapitre 042 = 3670 € : Dotations aux amortissements.
- 9) Chapitre 066 = 3125 € : Intérêts d'emprunts.

QUELQUES CHIFFRES

BUDGET INVESTISSEMENT 2021

RECETTES D'INVESTISSEMENT ATTENDUES = 91401 €

Recettes d'Investissement

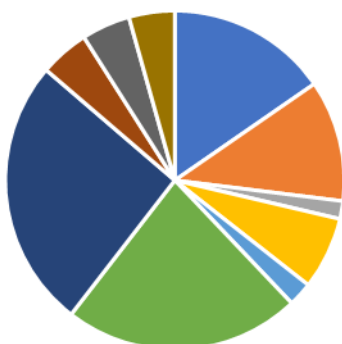


■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4 ■ 5 ■ 6 ■ 7

- 1) Virement de la section de fonctionnement = 19314 €
- 2) Produit de cession (reprise ancien véhicule communal) = 2000 €
- 3) Bâtiments et installations = 3671 €
- 4) Excédent de fonctionnement, FCTVA, Taxe d'aménagement = 15516 €
- 5) DGE = 3900€
- 6) Emprunt = 43000 € (sur 7 ans)
- 7) Mise en sécurité abri de Bus = 4000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES = 91401 €

Dépenses d'investissement



■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4 ■ 5 ■ 6 ■ 7 ■ 8 ■ 9 ■ 10

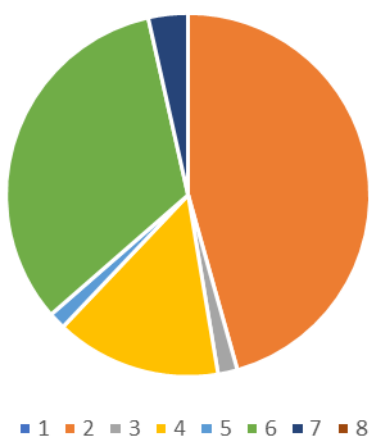
- 1) Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté = 14052 €
- 2) Remboursement d'emprunts (capital) = 10588 €
- 3) Fond de concours voirie (CDC) = 1557 €
- 4) Rampe acces mairie (Handicap) = 6328 €
- 5) Barrières, Panneaux, mobilier, Divers = 2113 €
- 6) Remplacement Epareuse = 20644 € (emprunt)
- 7) Remplacement véhicule communal = 23583 € (emprunt)
- 8) Ecran interactif école maternelle = 4300 €
- 9) Remplacement jeu plaine de l'Espoir = 4236 €
- 10) Mise en sécurité abri de Bus = 4000 €

QUELQUES CHIFFRES

BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

DEPENSES D'EXPLOITATION

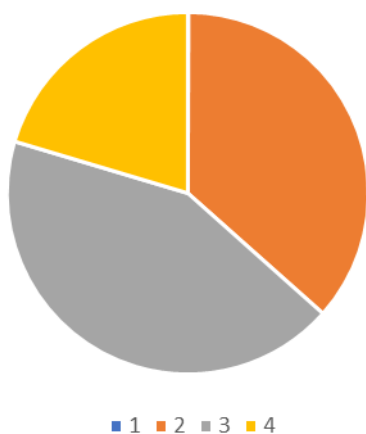
Dépenses d'exploitation



- 1) Déficit antérieur reporté = 0
 - 2) Redevance d'assainissement (Réavie) = 35000 €
 - 3) Travaux sur réseau = 1320 €
 - 4) Intérêts d'emprunts = 11290 €
 - 5) Intérêts (ICNE) = 1151,17 €
 - 6) Dotation amortissements = 25228,57 €
 - 7) Virement à la section d'investissement = 2704,39 €
- TOTAL = 76694,13 €

RECETTES D'EXPLOITATION

Recettes d'exploitation



- 1) Excédent antérieur reporté = 48,62 €
 - 2) Redevance d'assainissement (Véolia) = 28000 €
 - 3) Subvention d'équilibre (du budget communal) = 33017,55 €
 - 4) Amortissement des subventions = 15627,96 €
- TOTAL 76694,13 €

ASSAINISSEMENT VOIRIE



ASSAINISSEMENT



Dans le cadre de la mise aux normes obligatoire des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, la société Véolia remettait fin 2020 ses rapports à l'issue de sa campagne de visites de diagnostics. Courant septembre, nous allons vous faire parvenir un exemplaire du constat de conformité correspondant à votre diagnostic.

Dans le cas où celui-ci met en évidence la non-conformité de votre installation, un courrier sera joint.

Une ou plusieurs non-conformités peuvent y être mentionnées :

- 1) Le rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées, celles-ci viennent gonfler le volume facturé qui est traité à la station d'épuration de Vierzon.
- 2) Le rejet d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales, celles-ci sont alors sans aucun traitement épuratoire dirigées vers l'Arnon.
- 3) Le non raccordement au réseau d'eaux usées.
- 4) L'absence de boîte de branchement des eaux usées.
- 5) La présence d'une fosse septique.

Dans ce courrier, nous vous inviterons à nous faire parvenir dans un délai de 3 mois, un programme de travaux avec échéancier, qui vous engagera à remédier à ces non-conformités. De cette manière, il vous appartiendra personnellement de définir le délai nécessaire pour réaliser les travaux, en fonction de vos moyens financiers et de la disponibilité des entreprises.

*Plusieurs abonnés n'ont pas donné suite aux sollicitations des techniciens de Véolia. L'absence au rendez-vous fixé pour le contrôle peut entraîner d'office **le doublement de la taxe d'assainissement.***



VOIRIE



Travaux sur la route de Saint GEORGES fin septembre ou début octobre

La déformation de la partie située au niveau du centre d'enfouissement due à la nature des sols, rend fréquemment cette portion dangereuse. Les travaux devraient être effectués en 2 tranches.

- 1) Stabilisation des accotements cet automne montant des travaux 300.000 € environ.
- 2) Puis reprise de la bande roulante dans une 2ème phase planifiée pour l'année prochaine.

Mise en place d'une circulation alternée durant les travaux.

Cette opération est réalisée par les services du Centre de Gestion de la Route du Département du Cher.



Pour des raisons de sécurité évidente, la vitesse est de nouveau limitée à 50 Km/h

Travaux sur la route de Dampierre

Mise à niveau de la tranchée affaissée qui pose problème aux riverains notamment au passage des camions de retour du centre d'enfouissement dont les bennes à vide rebondissent et génèrent un bruit important.

TRAVAUX



DEMONTAGE DE DEUX CHEMINEES

L'Entreprise FAJOU a été retenue pour une opération de démontage de deux cheminées sur le toit de la mairie, bâtiment jouxtant l'école côté primaire, qui menaçaient de tomber. Montage d'un échafaudage, démontèlement brique par brique, réfection de toiture pour un coût de 2 806 € TTC



REEMPLACEMENT DE MATERIELS

Afin de pouvoir entretenir nos accotements de chaussées, et assurer la sécurité de nos agents techniques, nous avons dû remplacer notre épaveuse qui devenait dangereuse et irréparable.

Coût de l'investissement financé par un emprunt : 19 560 € TTC



TRAVAUX

REEMPLACEMENT D'UN JEU PLAINE DE L'ESPOIR

Très fréquenté par les enfants du village, l'ancien jeu Plaine de l'Espoir était fatigué et devenait dangereux. Décision prise de le démonter et de le remplacer. L'ensemble de cette opération a été réalisée par les employés communaux Jonathan et Christophe sous l'œil aguerri de Leonel TAVEIRA conseiller délégué.

Coût de l'Aire de jeu : 4 236 € TTC

Coût des travaux en régie : 1 000 € (location mini-pelle, béton, graviers,...)



ASSOCIATIONS



Prudence est mère de sûreté, ce dicton est d'actualité avec l'arrivée des variants du Covid. Malgré la réouverture des salles intercommunales à la location depuis le 7 juillet, restons prudents car les mesures sanitaires restent de mise. Nous sommes tous responsables de la bonne application de ces mesures, c'est pourquoi la majorité des associations ont décidé d'attendre la rentrée de septembre pour proposer de nouvelles manifestations et activités.

ASFR ASSOCIATION SPORTIVE DU FOYER RURAL



PRESIDENTE



Mélanie

VICES PRESIDENTS



Franck / Sylvain



TRESORIERE



Maud

SECRETAIRE



Aurore

SECRETAIRE ADJOINT



Julien

RESPONSABLES SENIORS

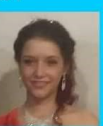




Franck Matthieu

RESPONSABLES SENIORS F





Joël Eva

DIRIGEANTS/DIRIGEANTES





Marceline Denis Karine

BUREAUX 2021/2022

L'ASFR, le club de foot de ST Hilaire, prépare la prochaine saison 2021/2022, elle engagera une équipe sénior Masculine qui évoluera en 4^{ème} division et une équipe senior Féminin qui évoluera en foot à 8, elle envisage aussi de former une équipe jeune U11.

Si vos enfants sont intéressés, renseignez-vous auprès des dirigeants du club.

COURS DE YOGA SAISON 2020 — 2021

Depuis février 2019, tous les jeudis matin de 10h à 11h15, il est possible de suivre des cours de Yoga au centre intercommunal.

Après un arrêt d'une année cause COVID19, les cours ont enfin repris depuis le 8 juillet, pour le plus grand plaisir des adhérents.

Relaxation, amélioration de la souplesse, force, apaisement du mental, concentration, etc... sont autant de bienfaits que procure la pratique du Yoga.



Renseignements et inscriptions
yogapotentille@gmail.com

INFOS PRATIQUES

FERMETURE ESTIVALE



Fermeture de la mairie pendant la période estivale **du 16 au 27 août 2021**

permanence téléphonique les 24 et 25 août

vous pouvez également contacter la mairie par mail :

saint-hilaire-de-court.mairie@wanadoo.fr (pour les affaires non urgentes)

INSCRIPTION DES ENFANTS AU RESTAURANT SCOLAIRE

L'inscription au restaurant scolaire pour la semaine de la rentrée les 2 et 3 septembre, est à faire en mairie **avant le 10 août dernier délai**, aucune inscription ne pourra être prise en compte après cette date.



RECENSEMENT DU CITOYEN — JOURNÉE D'APPEL

Tous les jeunes, filles et garçons, de nationalité française doivent se faire recenser entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Si le jeune ne s'est pas fait recenser dans les délais, il a jusqu'à ses 25 ans pour régulariser sa situation.

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la **Journée défense et citoyenneté (JDC)**.

L'attestation de recensement est valable jusqu'à l'âge de 18 ans, ensuite le certificat de participation à la JDC est indispensable pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (**permis de conduire, baccalauréat, CAP...**).

Venez vous faire recenser en mairie avec votre pièce d'identité et votre livret de famille.



OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Vous pouvez signaler votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

Formulaire téléchargeable sur Internet : **www.interieur.gouv.fr** ou disponible en mairie.

Vous pouvez redéposer votre document complété au secrétariat de la mairie (*sauf période de fermeture*) qui se chargera de transmettre à la brigade de gendarmerie.



VIVRE ENSEMBLE



NUISANCES SONORES

Rappel arrêté préfectoral N°2010-1-1573 article 15

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outil ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi

De 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés



FEUX DE VEGETAUX INTERDITS

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les feuilles mortes,
- les résidus de débroussaillage,
- les résidus d'élagage,
- les épluchures.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 €**.

Nous rappelons aux habitants de la commune que vous avez 4 déchetteries (Saint-Hilaire-de-Court, Nohant-en-Graçay et Vierzon) à disposition pour éliminer tous les déchets.



REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Pour rappel par arrêtés municipaux n° AR019-0712 du 06/07/2012 et AR037-0714 du 04/07/2014 :

- ⇒ La circulation des véhicules à moteurs à 2 et 4 roues est interdite sur les bords de l'Arnon. Seule est autorisée la circulation des véhicules de secours, et de ceux nécessaire à l'entretien de l'espace communal ou de la rivière. L'accès aux berges par les pêcheurs est également autorisé.
- ⇒ La circulation et le stationnement sont interdits sur la plaine de l'Espoir et le kiosque à Manu.

Les contraventions aux présents arrêtés seront constatées par des procès-verbaux qui pourront être dressés par la gendarmerie.



NOS AMIS LES BETES

Certes un chien a besoin d'espace mais l'espace public ne lui convient pas. Sans parler des traces de sa visite des cours et des jardins du village, un accident est vite arrivé.

Pour la sécurité de tous sans oublier la sienne, évitons que celui-ci divague.

Et sac plastique dans la poche au cas où....



AFFAIRES SOCIALES

VACCINATION COVID 19



Le CCAS de SAINT-HILAIRE-DE-COURT s'est mis en relation avec le centre de vaccination de VIERZON en début d'année, afin de réserver des créneaux pour nos administrés éligibles à la vaccination (+ 75 ans, puis + 60 ans selon le rythme édicté par l'Etat) ce qui a permis à environ 75 Saint Courtins (es) d'avoir pu bénéficier en deux journées de leurs injections.

SERVICES à LA PERSONNE

Nos valeurs:

Proximité - Universalité
Citoyenneté - Respect de la personne



Devenez bénévole ADMR

Vous souhaitez trouver un sens à votre engagement, prendre du plaisir à être utile ?

Parmi les multiples missions proposées par l'ADMR, il y en forcément une qui vous intéresse !

L'ADMR RECRUTE

Vous souhaitez aider les autres, permettre à des personnes de rester à leur domicile, de veiller à leur bien-être et à leur autonomie...

L'ADMR a le métier qu'il vous faut : agent(e) à domicile, employé(e) à domicile, auxiliaire de vie sociale, technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale, aide-soignant(e) ... et bien d'autres encore.

En CDD, CDI, temps plein, temps partiel.



Rejoignez nous,
envoyez vos lettres de
motivation et CV à
info.fede18@admr.org

L'ADMR est là pour vous soutenir

Nous intervenons de la grossesse à la fin de vie avec des services à domicile de qualité. Parmi nos nombreuses missions, vous retrouverez :

- Aide aux actes de la vie quotidienne (Toilette, repas, habillage...)
- Entretien du linge et du cadre de vie
- Soutien aux familles
- Transport accompagné
- Téléassistance Filien
- Garde d'enfants
- Courses
- Lien social

Contactez nous au 02 48 24 03 07

INTER COMMUNALITÉ

La Déchetterie DE NOHANT EN GRACAY Route de GENOUILLY 02 48 51 29 18

Cette déchetterie est équipée pour recevoir :

Gravats, cartons, mobiliers, tout venant, ferrailles, déchets végétaux, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), déchets ménagers toxiques (peintures, solvants, phytosanitaires, acides, bases...) batteries, piles, aérosols, huiles de vidange et huiles alimentaire, filtres à huile, cartouches d'impression, capsules NESPRESSO, ampoules et néons, anciennes radiographies, vêtements, les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux, Pneus de voitures sans jantes et non craquelés. Sont également collectés pour des associations les bouchons en plastique et en liège, les instruments d'écriture (stylos, feutres, surligneurs) ainsi que les brosses à dents et les tubes de dentifrices souples)

La Communauté de Commune Vierzon Sologne Berry a signé une convention avec le Secours Populaire afin qu'il récupère les vélos déposés en déchetterie.

A chaque venue vous présentez votre carte d'accès.

Celle-ci vous est remise sur place sur présentation d'un justificatif de domicile.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE NOHANT EN GRACAY

HORAIRES

LUNDI	Fermée	14h - 17h30
MERCREDI	Fermée	14h - 17h30
VENDREDI	Fermée	14h - 17h30
SAMEDI	9h - 12h	14h - 17h30

FERMETURE :

Le mardi, le jeudi, le dimanche et les jours fériés



Les Déchetterie de VIERZON :

Vieux Domaine Route René Dumont 02 48 52 03 94

Petit Râteau Route du Petit Râteau 02 48 75 25 69

Ces 2 déchetteries sont ouvertes du lundi au samedi
De 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Le dimanche de 9h à 12h30

Fermée les jours fériés

Accès via la carte d'accès aux services TRITOU, gratuite et disponible sur demande auprès de la Communauté de Communes

DESTRUCTION DE NIDS D'HYMÉNOPTÈRES (guêpes, frelons européens ou asiatiques,...)



Vous devez faire intervenir une entreprise pour détruire un nid d'hyménoptères (guêpes, frelons européens, frelons asiatiques, ...) ?

Depuis le 30 juin 2020, la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry prend en charge 50 % du coût de destruction d'hyménoptères dans la limite d'une intervention par an.

Seules conditions : le domicile de l'administré et l'entreprise retenue pour l'intervention doivent être localisés sur le territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry.

Cette participation financière s'applique également aux interventions urgentes effectuées par le Service d'incendie et de secours du Cher (SDIS).

Votre demande sera ensuite traitée sur présentation de la facture acquittée accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

Horaires d'ouverture de la CDC :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

2 rue Blanche Baron, 18100 VIERZON

Tél : 02 48 71 35 78 accueil

INTERCOMMUNALITÉ

Un bus France Services arrive sur le territoire

Proche de vous, proche de chez vous.

Dans le cadre du dispositif national « Bus France Services », la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en lien avec la ville de Vierzon, se

dote d'un camping-car France services pour permettre, à partir du lundi 31 mai, aux habitants du territoire d'accéder plus facilement aux principaux organismes de services publics.

Deux agents, formés et disponibles, accompagnent ainsi les administrés dans leurs démarches du quotidien : immatriculation de véhicules, APL, carte grise, RSA, impôts, permis de conduire, accès aux services en ligne auprès d'administrations telles que le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

Avec la mise en place de cette administration itinérante sur la Communauté de communes, c'est un service public de proximité, plus humain et plus accessible qui se déploie au sein du territoire, au plus près des citoyens.



>> Saint-Hilaire-de-Court (parking salle des fêtes, côté salle Jacques Brel)

Tous les jeudis de 13h30 à 15h

(sauf les 5—12 et 19 août, reprise le 26 août)

En complément des démarches administratives, ce dispositif proposera également aux usagers le service « Cliquez et emportez » de la Médiathèque de Vierzon.

C'est la possibilité pour le public de réserver par téléphone, par mail, ou sur le site de la médiathèque, des documents, pour pouvoir ensuite les récupérer dans le Bus France Service, lors de son prochain passage dans la commune concernée.

Si vous êtes déjà inscrit à la médiathèque de Vierzon, il vous suffit d'appeler les bibliothécaires au 02 48 75 48 48 et de demander les documents qui vous intéressent. Un bibliothécaire vérifiera que ces documents sont disponibles, les confiera aux animateurs du bus. Vous pourrez venir les récupérer dans le bus à la date qui vous sera donnée par le bibliothécaire.

BOULANGERIE itinérante

du Mardi au Dimanche

02.48.51.71.79

LURY SUR ARNON



Salon de coiffure

Laurence ARCHAMBAULT

Masculin- Féminin - Junior
du Lundi au Vendredi de 9h à 12h00
et de 14h00 à 18h30 sauf le Mercredi
le Samedi de 8h00 à 17h00

02.48.71.19.11

Rue Jacques Brel
18100 SAINT HILAIRE DE COURT



Institut de Beauté



Un Moment
d'Harmonie

Dévoilez votre beauté...

Centre Communal, Rue Jacques Brel
18100 SAINT HILAIRE DE COURT
Tél. : 02 48 53 82 42 - Tél. : 06 20 56 71 52
@unmomentdharmonie18

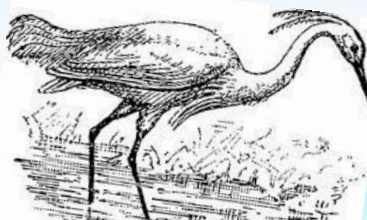


Entreprise de peinture
Pierre Gaudon



Intérieur & extérieur
Papier peints
Revêtement de sols
Ravalement de façade
Vitrerie

9, rue des Maisons-Rouges 18100 Saint Hilaire-de-Court
Tél. 02 48 71 96 84 - 06 64 38 96 84



**Chambre d'hôte
de la Junchère**

Claudine BAERT



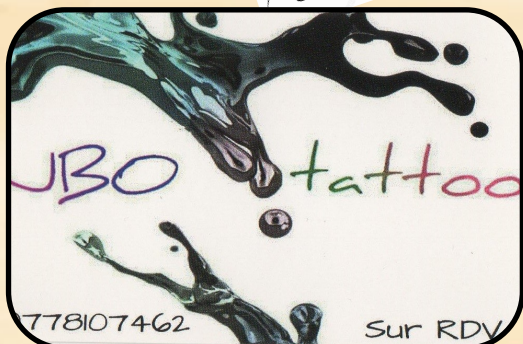
claudine.baert@orange.fr

02 48 75 33 86 - 02 48 75 49 65

06 79 88 28 80 - 06 81 33 56 93

18100 SAINT-HILAIRE DE COURT

Chambre d'hôte
de charme
bas de gamme



778107462

Sur RDV